



Doc. 15132
21 avril 2021

Le dialogue postsuivi avec le Monténégro

Amendement¹ n° 3

déposé par la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Dans le projet de résolution, paragraphe 9.4, après les mots «personnes LGBTI,» remplacer la fin de la phrase par les mots suivants:

«et salue l'adoption en juillet 2020 par le parlement de la loi sur le partenariat de personnes de même sexe.»

1. 2021 - Première partie de session

